

SUPPORT. DON'T PUNISH

LE DRUG -CHECKING

26 juin 2022

Dossier de presse

1. Le *drug-checking*

La consommation de drogues, licites ou illicites, présente des risques variés pour la santé des usager·ères. Ces risques dépendent en partie du contexte de consommation. Le caractère clandestin et la course au profit sont deux facteurs majeurs façonnant le marché des drogues. Conséquences de l'action combinée de ces facteurs, les produits sont souvent frelatés, voire remplacés par d'autres produits psychotropes meilleur marché. Il arrive que les producteurs augmentent la pureté du produit pour rendre les usager·ères plus vite et durablement dépendant·es. Les usager·ères de drogues illicites sont donc confrontés à des risques supplémentaires liés au contenu et au dosage, souvent inconnus, des produits consommés.

Le paysage européen des drogues est devenu plus complexe au cours des vingt dernières années. L'apparition de nouveaux produits de synthèse (les fameux 'NPS') et de pilules d'ecstasy hautement dosées sont juste quelques exemples de phénomènes dangereux. Une telle évolution nécessite un suivi précis de la composition des drogues en circulation sur le marché. Sans cela, impossible de mener une politique d'analyse de risques qui soit efficace. C'est ainsi que l'on peut découvrir de nouvelles tendances, concevoir une politique adaptée et prévenir les professionnel·les de la santé lorsque des substances dangereuses sont en circulation. Ce dispositif participera également à la protection de la santé des usager·ères.

Depuis plus de vingt ans, Modus Vivendi mène un projet d'analyse de produits psychotropes appelé *drug-checking* ou *testing*. Le *drug-checking* est un dispositif gratuit et anonyme, qui offre aux consommateur·rices la possibilité de faire analyser le contenu de leurs produits. Cela leur permet de réduire les risques (mauvaises surprises, *bad trip*, surdoses, interactions involontaires, overdoses, décès,...) et de recevoir une prise en charge et des informations claires et adaptées à leur situation. Cela permet aussi aux professionnel·les de la santé de rentrer en contact avec ce public souvent *caché* du fait du caractère clandestin de l'usage de drogues. L'objectif poursuivi n'est pas d'encourager les personnes à consommer, ni de les dissuader, mais de leur donner une information correcte et détaillée pour un usage à moindre risque.

Le *drug-checking* s'inscrit dans un panel d'outils de Réduction des Risques (RdR), dont les objectifs sont les suivants:

- La réduction de la morbidité et de la mortalité liées à l'usage de drogues;
- l'amélioration des connaissances des usagers sur les risques liés aux drogues;
- la promotion de changements d'attitudes et de comportements éclairés vis-à-vis des risques;
- l'amélioration de la connaissance des produits en circulation;
- la reconnaissance des usagers en tant que citoyens à part entière.

Ce dispositif fait en outre partie d'un réseau européen qui permet d'alimenter le « [Système d'Alerte Précoce](#) » (« Early Warning System ») permettant de diffuser largement et rapidement toutes les informations susceptibles de mettre en danger les personnes usagères.

Citons en exemple : les produits de coupe dangereux, la concentration particulièrement élevée du principe actif, ou tout autre produit que celui supposé. Ce système permet aux usager·es de prendre soin d'eux et d'éviter de possibles surdoses létales. Il fournit également des informations importantes sur la nature des produits en circulation et l'évolution des usages.

Le contexte belge

Actuellement, le *drug-checking* a fait ses preuves dans plus d'une quinzaine de pays en Europe. La Belgique a été l'un des premiers pays à le mettre en place et l'a financé comme projet pilote pendant 20 ans. Pourtant aucune législation claire ne le régit actuellement : il n'est donc ni légal, ni illégal.

Cette absence de reconnaissance légale entrave l'évolution du projet, alourdit considérablement son opérationnalisation et rend son avenir incertain. Par exemple, pour mettre en place du *drug checking* dans un festival, l'autorisation du/de la bourgmestre ou du/de la procureur·e du Roi est toujours nécessaire. En cas d'absence de réponse ou de refus, le *drug-checking* ne sera pas permis, même si l'organisateur·rice du festival a donné son accord.

L'évolution du projet et son avenir sont constamment menacés. Pourtant il n'existe aucun autre outil ou service que le *drug-checking* qui permette de transmettre, directement ou indirectement, de l'information aux potentiel·le·s usager·es afin de savoir si un produit dangereux circule. Il est donc nécessaire d'assurer sa pérennité et de développer et faciliter sa mise en place. »

2. Historique

Proposé dès les années 1960 en Californie, ce type de service a été mis en place pour la première fois en Europe, en 1992, aux Pays-Bas (Measham, 2019). Il est actuellement mis en œuvre dans de nombreux états, tant en Europe (e.g., France, Suisse), qu'en dehors de l'Europe (e.g., Canada, Nouvelle-Zélande ; voir Barratt, Kowalski, Maier, et Ritter, 2018). Plus d'un tiers des 33 services d'analyse de produits répertoriés à travers le monde ont vu le jour au cours des neuf dernières années, dont 8 rien qu'en Europe.

En Belgique, le *drug-checking* est proposé depuis 2009 en point fixe, à l'accueil de [Modus Fiesta](#) (lieu d'accueil et d'information sur les drogues).

Il est proposé en festival depuis 1996, mais de manière interrompue.

A partir de 2009, il est mis en place de façon récurrente au festival Esperanzah!

Ligne du temps du *drug-checking* en Belgique:

1996	Premiers tests Marquis réalisés au Festival de Dour (sans autorisation de transport, ni subsides)
2000	Analyse de comprimés en laboratoire à l'Institut d'Hygiène et de Bactériologie de Mons (IPBH)
	Autorisation de transport
	Obtention de subside pour le drug-checking en Communauté française
2003	Soutien de la cellule « politique santé en matière de drogue » (6 cabinets ministériels de la santé) pour un projet incluant le drug-checking (mais toujours pas d'accord au niveau des parquets)
2006	Suspension des activités de drug-checking
	Evaluation externe du projet par ULB-PROMES
2007	Formation de l'équipe de Modus Vivendi à Paris à la technique de la Chromatographie sur Couche Mince ou CCM (protocole, rencontres, planifications...) via la Mission Rave de MDM
	Autorisation du parquet de Mons qui nous permet, pour la dernière fois, de proposer le drug-checking à Dour
2009	Collaboration avec l'Institut de Santé Publique (ISP)
	Reprise du drug-checking à Modus Fiesta
	Premier drug-checking au festival Esperanzah!
	Drug-checking à la Nuit Blanche de Bruxelles
2010	Evaluation externe du projet par l'Ecole de Santé Publique de l'ULB
2011	Autorisation de transport de stupéfiants entre Modus Fiesta et Sciensano accordée par la Ministre Fédérale de la Santé
	Tentative de mise en place du drug-checking dans des festivals (hors Esperanzah!). Refus par les organisateurs, les autorités locales et/ou les parquets
	Participation au projet/réseau Trans-European Drug Information (TEDI)
2013	Mise en place de la base de données TEDI
	Participation avec l'ISP à la mise en place de l'Early Warning System
2015	Autorisation quinquennale de transport
2016	Participation à une étude sur les nouveaux produits de synthèse (NPS) menée par le BELSPO

2018	Subvention de Bruxelles Prévention et Sécurité pour la mise en place du <i>drug-checking</i> mobile et achat d'un spectromètre infrarouge à transformée de Fourier (IRTF)
	Le <i>drug-checking</i> fait dorénavant partie de notre programme de la promotion de la santé financé par la COCOF
	Développement du projet vers un public de consommateurs précarisés, via l'implantation du service au sein de comptoirs de matériels de RDR, et lors des permanences Chemsex .

3. Bénéfices santé publique

En plus de la possibilité de rentrer en contact avec les consommateurs de drogue, les offres de *drug-checking* permettent de mieux comprendre les tendances et les dynamiques du marché des drogues illégales et la consommation de substances illégales.

De cette façon ce système contribue à reconnaître de manière précoce les potentiels dangers sur le marché des drogues (substances ou produits de coupe dangereux pour la santé, modification significative ou systématique de la teneur en principe actif, du dosage des substances, ou du risque que cela implique pour les surdosages), en particulier auprès de groupes cibles auxquels d'autres offres de santé ou la police n'ont pas accès. De plus la fabrication pour le moins artisanale de ces produits entraînent des problèmes de concentration de principes actifs.

Les connaissances sur les consommateur-ices et les produits acquises à travers les analyses de substance, les consultations et les questionnaires sont utilisées pour informer le grand public sur les tendances potentiellement dangereuses pour la santé, pour améliorer les règles de *safer use* ou d'autres conseils de Réduction des Risques.

En outre, en partenariat avec [l'Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles \(Eurotox\)](#) et le réseau TEDI (Trans-European Drug Information Project), nos données contribuent à guider l'élaboration des politiques publiques en matières de drogues, tant au niveau belge qu'europpéen.

Les indicateurs dont nous disposons pour évaluer le projet restent limités, notamment au niveau de l'impact. Si l'utilisation de ce type d'indicateurs serait hautement souhaitable, les données qui permettent de les mesurer dans le domaine de la promotion de la santé (nombre d'overdoses mortelles ou non par ex.), sont souvent indisponibles et difficiles à récolter, à notre niveau du moins.

Néanmoins, nous constatons que les usager-ères qui reviennent faire analyser leurs produits se révèlent souvent être plus prudent-es que celles qui se rendent au *drug-checking* pour la première fois. Nous observons également qu'un-e usager-ère sur cinq a mentionné les alertes précoces pour motiver sa venue.

Un autre indicateur astucieux, utilisé par des collègues australiennes (Makkai et Al., 2018), s'adapte particulièrement au contexte festivalier. Ces collègues ont demandé aux usager·ères qui fréquentaient leur service de porter un brassard le temps du festival (aucun·e n'a refusé). Elles ont ensuite demandé aux services médicaux présents sur place de comptabiliser le nombre de personnes accueillies par les services médicaux présents sur place de comptabiliser le nombre de personnes accueillies par leurs services portant le brassard: aucune.

Être outillé·e et informé·e donne du pouvoir aux consommateur·ices, celui d'être maître de ses prises de risques et acteur·ices de sa santé et celle des autres.

4. Le contexte politique belge

Le contexte politico-légal belge, en matière de drogues illégales, continue de faire la part belle à la répression et à l'ambiguïté, au détriment de la prévention, de la Réduction des Risques, du traitement et, au final, de la santé des usager·ères de drogues.

Alors qu'il devait clarifier et améliorer le cadre légal existant, l'arrêté royal (AR) du 6 septembre 2017 accentue encore le volet répressif, introduit de nouvelles incertitudes et entrave ainsi le travail du milieu associatif.

Par exemple, l'AR semble exclure les activités de *drug-checking* du champ d'application de la loi. Moyennant le respect de certaines conditions, l'[Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé \(AFMPS\)](#) nous autorise à poursuivre nos activités de *drug-checking* mais cette autorisation déroge à la loi et est limitée à une période de trois ans. Si cette situation constitue une menace pour l'existence même du service, elle en compromet également le développement. En effet, dans un contexte qui tend à diaboliser les usagers de drogues et sans bases légales solides, les activités de *drug-checking* peinent à obtenir les autorisations locales qui permettraient de proposer notre service en d'autres lieux, par exemple dans d'autres festivals qu'Esperanzah! Ici aussi, il faut miser sur la bonne volonté des autorités locales et des organisateurs d'événements.

Notre travail de plaidoyer est également limité par le fait que nous sommes le seul service d'analyse de produits psychotropes en Belgique. Heureusement, nous pouvons nous appuyer sur le soutien fourni par d'autres associations du secteur de l'assuétude et, en particulier la Fedito Bruxelles. Avec ces associations et deux médecins, nous avons d'ailleurs introduit un recours contre l'Arrêté Royal du 6 septembre 2017.

Une autre série de limites découle d'un manque de financement public qui fait écho au manque de financement public de la Réduction des Risques dans son ensemble. Par manque de financement, nous ne pouvons faire analyser qu'un nombre limité d'échantillons par GC-MS (Chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse). Ceci nous a amenés à mettre en place un protocole nous permettant de sélectionner les échantillons à envoyer au laboratoire.

Si le contexte politico-légal fédéral constitue une menace pour la pérennité du projet, nous soulignons toutefois, que le projet a reçu le soutien de plusieurs ministres de la santé. Par ailleurs, des initiatives locales et régionales nous permettent d'envisager des jours meilleurs. Un premier

exemple évident est l'appel à projet [Bruxelles Prévention Sécurité \(BPS\)](#) qui nous a permis de financer le projet de [Testing Mobile \(TRIP\)](#). Un autre exemple est l'ouverture d'une salle de consommation par la ville de Liège et ceci malgré les freins légaux susmentionnés.

De petits soutiens qui, s'ils sont encourageants, ne sont malheureusement pas encore suffisants pour assurer le développement du projet.

L'enjeu est bien d'installer le drug checking en tant que dispositif de santé publique pérenne et comme outil de promotion de la santé efficace, pour protéger les citoyen.nes.

Il est temps que les gouvernements investissent dans des réponses efficaces, durables et rentables de Réduction des Risques pour les usagers-es de drogues, pour la dépenalisation des usages, ainsi que pour la suppression des lois qui entravent les services de santé publique.

Contact :

Modus Vivendi asbl

Catherine Van Huyck – Directrice de

catherine.v@modusvivendi-be.org - +32 479 82 96 08

TRIP Bruxelles : <https://www.facebook.com/tripbxl>

lundi 12-21h: **Transit** - 96 rue Stephenson - 1000 Bruxelles

mardi 14-17h: **Le Pilier** - 83 rue Van Artevelde - 1000 Bruxelles

3ème jeudi/mois 19-21h: **Rainbow House** - 29 rue des Pierres - 1000 Bruxelles

vendredi 18h-21h30: **Modus Fiesta** - 130 rue van Artevelde - 1000 Bruxelles

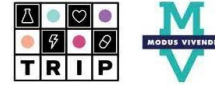
supportdontpunish.org

facebook.com/SDPbelgium



TESTING 2021

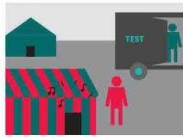
FACT SHEET (CHIFFRES-CLÉS)



► QU'EST-CE QUE LE TESTING ?

Le testing ou l'analyse de produits psychotropes est un service gratuit et anonyme permettant aux usager-ère-s de drogues de faire analyser le contenu de leurs produits et de recevoir une écoute, des informations et des conseils de Réduction des Risques (RdR) personnalisés.

► COMMENT CELA FONCTIONNE ?



1.
L'usager-ère apporte un produit psychotrope à l'un de nos 3 points de collecte pour le faire analyser.



2.
Un entretien de consultation avec un-e professionnel-le de la santé s'ensuit (respect des règles d'anonymat et de confidentialité, non-jugement).



3.
Avec l'assistance d'un-e chimiste, le produit est analysé en présence de l'usager-ère qui reçoit des conseils de RdR personnalisés.



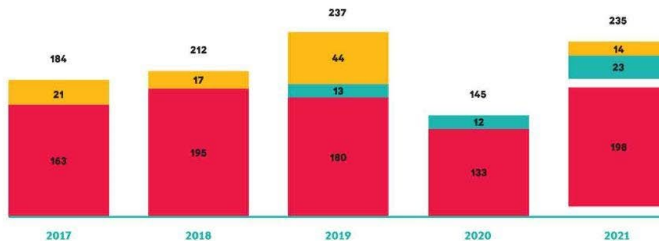
4.
Si cela est jugé pertinent, une partie du produit est envoyée au laboratoire pour une analyse plus poussée.



5.
Les résultats sont communiqués à l'usager-ère lors d'un entretien en face à face ou via un site web (avec accès personnalisé et sécurisé).

Si le produit est particulièrement dangereux, il fait l'objet d'une alerte précoce lancée par le point national (Sciensano) ou le point régional (Eurotox) REITOX.

► NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS



► Après avoir connu une baisse importante en 2020, le nombre d'échantillons soumis est revenu à son niveau d'avant crise. L'augmentation s'observe pour tous nos points de collecte d'échantillons, y compris notre point mobile. En 2021, le point mobile était proposé dans deux comptoirs d'échange de seringues ainsi qu'en milieux festifs (en collaboration avec une association de promotion de la santé s'adressant aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes).

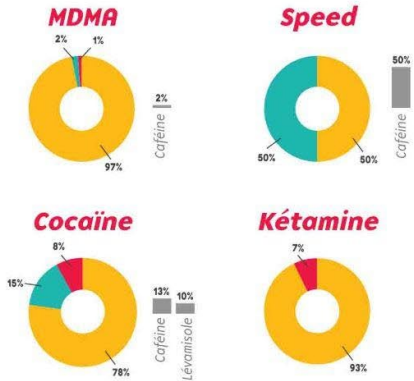
- Point fixe (Modus Fiesta)
- Testing mobile (TRIP)
- Festival

► NATURE SUPPOSÉE DES PRODUITS SOUMIS



Les chiffres repris dans ce document sont basés sur les analyses effectuées par Modus Vivendi asbl en 2021. Ils peuvent très bien ne pas être représentatifs du marché belge de la drogue. Plus d'informations sur www.modusvivendi-be.org.

► NATURE RÉELLE DES PRODUITS SOUMIS



TYPE DE CONCORDANCE



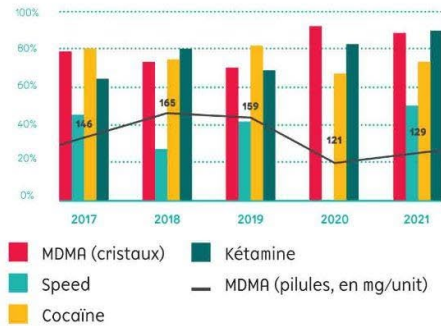
Les chiffres ci-dessus sont basés uniquement sur les résultats des échantillons analysés par spectroscopie infrarouge à transformée de Fourier (FT-IR; n=168) ou par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS; n=49). Pour les adjuvants, les chiffres renvoient au % des échantillons de la catégorie concernée qui contenaient cet adjuvant.

► Dans l'ensemble, 7% des produits analysés sont frelatés et 4% ne correspondent pas aux attentes. Par comparaison, le speed et la cocaïne sont plus souvent frelatés, tandis que la cocaïne et la kétamine correspondent moins souvent aux attentes.

Environ un échantillon de cocaïne sur 6 est frelaté, avec de la phénacétin ou du lévamisole.

À noter que trois échantillons supposés de MDMA contenaient en réalité des NPS particulièrement dangereux, à savoir de l'Alpha-PVP ou de la méthamphétamine.

► CONCENTRATION / DOSAGE



► La baisse dans le dosage des pilules de MDMA observée l'année passée se confirme avec une moyenne de 129 mg/unit. Si des pilules hautement dosées continuent de circuler, nous observons une augmentation des pilules faiblement dosées, voire des pilules ne contenant aucune substance active, une tendance que certains de nos partenaires européens ont également observée.

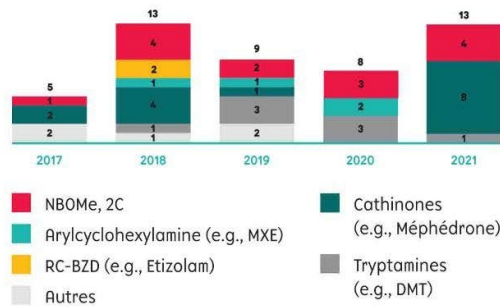
Le dosage des pilules de MDMA est exprimé en MDMA base. Hormis pour la MDMA en pilule, les chiffres de 2021 doivent être interprétés avec précaution étant donné la petite taille des échantillons (tous les n<10).

► PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

• Région de résidence

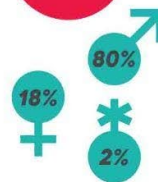


► NOUVEAUX PRODUITS DE SYNTHÈSE



► En 2021, nous avons constaté une résurgence assez importante des NPS appartenant à la catégorie des cathinones. Il s'agissait le plus souvent d'échantillons d'Alpha-PVP ou de 3-MMC, des produits particulièrement puissants. Quant à elle, la régularité avec laquelle nous détectons des NPS appartenant à la catégorie des NBOMe, 2C ne se dément pas.

29 ans
Âge médian



• Situation professionnelle

Salarié-e 47%
Étudiant-e 19%
Sans emploi 23%
Indépendant-e 10%

• Nouveaux bénéficiaires
53%

27% parlaient de leur usage de drogues à un-e professionnel-le de la santé pour la première fois.

Le projet Testing est financé par la Région wallonne, Bruxelles Prévention & Sécurité et la Commission Communautaire Française. Il fait partie du réseau Trans-European Drug Information (TEDI) qui regroupe de nombreux services de testing à travers l'Europe. Responsable du projet Testing : Bérénice Libois.